



DÉCLARATION

du Bureau Politique de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

26 novembre 2015 – Rabat (Région Rabat-Salé-Kenitra)

En continuité avec les précédentes déclarations de la Commission Interméditerranéenne (CIM) de la CRPM,¹ les membres de son Bureau politique se sont rassemblés à Rabat le 26 novembre 2015 dans l'espoir de passer les messages politiques suivants aux institutions internationales et européennes en tant que principaux acteurs et parties intéressées du bassin méditerranéen.

I. EFFORTS CONJOINTS POUR LA PAIX ET DIALOGUE POUR AFFRONTER DES DÉFIS COMMUNS

En premier lieu, la Commission Interméditerranéenne a exprimé son **désarroi et sa forte solidarité aux citoyens libanais, français, maliens et tunisiens** après les épouvantables attaques terroristes récentes de **Beyrouth, Paris, Bamako et Tunis**, ainsi qu'aux familles des victimes de tous les actes terroristes barbares et aux **millions de personnes qui tous les jours, fuient la guerre, la terreur et les dictatures**. La Commission Interméditerranéenne a condamné toute sorte de manifestations de haine humaine, politique, sexuelle, raciale, ethnique, ou religieuse et a rappelé l'esprit de dialogue marqué à travers sa campagne « **Nous sommes tous méditerranéens** », qui nécessite encore plus de soutien. Aujourd'hui, les institutions européennes et internationales doivent tout mettre en œuvre pour éviter le repli sur soi de l'Europe et la transformation de la Méditerranée en un cimetière de réfugiés.

En outre, il est clair que la **solidarité et la conscience émergeant des sociétés et des institutions** sont des aspects clé pour gérer la situation actuelle. Malheureusement, cela ne semble pas être suffisant pour affronter l'ampleur des menaces et des atrocités dont nous sommes témoins. Il est donc nécessaire que la communauté internationale - et plus particulièrement les Nations Unies et leur Conseil de Sécurité - réponde à l'UE de manière collective, concrète et urgente à tous les niveaux, ainsi qu'à des échelles plus locales. Cette réponse devra se focaliser comme une priorité sur un intérêt commun et unique : la promotion de la **paix et la fin de la terreur**. D'un côté, la paix est effectivement une condition *sine qua non* pour pouvoir aborder efficacement les défis majeurs restants de la zone. D'un autre côté, le **développement et la compréhension mutuelle et interculturelle** font partie inséparable et indissoluble de ce même problème et sont la clef pour rompre le cercle vicieux de la violence alimenté par l'ignorance et la peur.

Les citoyens du bassin méditerranéen affrontent en réalité une **situation géopolitique et socio-économique** très complexe sur l'ensemble de la zone. Parmi les thèmes les plus importants, nous pouvons citer le terrorisme et l'insécurité (la montée de l'EI, plusieurs conflits dont des guerres civiles), les famines, les sécheresses et les conséquences du changement climatique, les flux migratoires non contrôlés et le trafic d'êtres humains, les impacts structurels d'une crise économique profonde et durable, l'augmentation des inégalités économiques au sein des sociétés avec la hausse des taux de chômage, les jeunes et les femmes en situation défavorisée, la transition difficile vers une gouvernance démocratique. Bien que la zone ait vécu plusieurs événements positifs dans des pays comme le Maroc ou plus particulièrement la Tunisie avec son processus démocratique vers une nouvelle constitution - qui a reçu le « prix Nobel de la paix » pour son « Quartet de dialogue national » - , la situation s'est aggravée en bloc, dans une mesure alarmante au cours des dernières années. Aussi, les citoyens tunisiens ont besoin d'être soutenus pour continuer à se frayer une voie vers une réforme socio-politique sans incidents, tandis que d'autres peuples méditerranéens en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont besoin d'aide pour trouver les conditions fondamentales afin d'instaurer un dialogue long, durable et constructif avec les différentes parties de la société et les communautés religieuses ou culturelles.

Dans ce cadre, le soutien de la communauté internationale, de l'UE et de ses territoires **pour la construction de la paix, le dialogue interculturel et interreligieux, le développement inclusif et durable, la gouvernance démocratique et la cohésion territoriale** dans les zones Sud et Est du bassin pourrait être réaffirmé, aujourd'hui plus que jamais. Les **autorités locales et régionales**, en tant qu'autorités les plus proches des citoyens, ont un rôle spécifique à jouer. Elles impliquent une très grande possibilité pour la mise en œuvre d'actions pratiques

¹([Barcelone 2013](#), [Patra 2014](#), [Venise 2014](#), [Marseille 2014](#), [Nauplie 2015](#))

de coopération et de relations diplomatiques orientées vers la création d'une **culture de cohabitation et la cohésion sociale et territoriale** sur tous les territoires européens et de la Méditerranée.

De plus, les Régions sont au premier rang, elles ont le potentiel de mieux surveiller la radicalisation sur leur territoire en établissant des mesures spécifiques à ce niveau, ou même des observatoires spécifiques afin de mieux comprendre et de tenter de prévenir et surveiller ces phénomènes dangereux.

L'UE et les institutions euro-méditerranéennes doivent mieux exploiter l'ensemble de ce potentiel en impliquant les autorités locales et régionales plus fréquemment lors de la conception et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des actions de coopération concrètes sur le terrain.

II. UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE, FORTEMENT ATTACHÉE À LA DIMENSION TERRITORIALE, À LA MIGRATION & AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

La Commission Interméditerranéenne rappelle les messages politiques sur le futur de la Politique européenne de voisinage (PEV) et de son composant Sud, compris dans [la réponse commune avec la CRPM à la consultation sur la révision de la PEV faite par la CE² et apprécie la Communication commune de la CE publiée le 18 novembre 2015](#), qui réoriente la PEV vers une stratégie globale renouvelée, centrée majoritairement sur : la stabilisation, la différenciation et la propriété, les secteurs clés pour le développement social et économique inclusif, la sécurité et la migration, une plus grande flexibilité des instruments financiers, de l'efficacité et une nouvelle approche du partenariat.

La Commission Interméditerranéenne a apprécié cette nouvelle approche et en particulier les mentions spécifiques comprises dans la Communication de la CE concernant : les actions orientées à améliorer la cohésion sociale, économique et territoriale ; les propositions sur la migration et les bénéfices mutuels de la mobilité légale ; le besoin de développer des autorités locales et régionales dans la zone pour poursuivre les objectifs de « bonne gouvernance, démocratie, règle de droit et droits de l'homme » ; les références interdisciplinaires pour le renforcement des capacités et plus particulièrement celles concernant la coopération Sud-Sud au niveau sous-régional en Méditerranée, les références spécifiques à la coopération régionale à encourager à travers des stratégies macro-régionales et les programmes de coopération territoriale. En outre, elle soutient fortement et offre sa contribution aux initiatives futures concernant les jeunes et en particulier, les initiatives orientées sur l'emploi des jeunes et leur employabilité, la mobilité l'éducation et le « partenariat pour les jeunes ». Aussi, elle espère que le budget global de la PEV et des composants impliquant les autorités locales et régionales conservera la part dédiée aux partenariats orientaux et méridionaux (2/3 et 1/3 respectivement) et augmentera de façon générale dans le futur.

La Commission Interméditerranéenne a notamment souligné que lors des futures discussions sur la redéfinition finale et la mise en œuvre de la PEV avec les États membres de l'UE et les pays partenaires méditerranéens, il faudra prendre en compte plusieurs facteurs et aspects particuliers afin de garantir une véritable copropriété, une efficacité et un impact au niveau territorial de la zone méditerranéenne :

1. Les aspects opérationnels de la **coordination de la PEV avec les autres politiques européennes – Migration et PCSD principalement – et les instruments financiers appropriés** mais aussi avec d'autres instruments extérieurs, les fonds et les organisations clés opérant dans la zone méditerranéenne, et exploitant le potentiel de l'Union pour la Méditerranée, en termes de dialogue inclusif politique et en matière de projets concrets.

S'il semble évident que les liens entre la PEV et la politique de Migration (avec son programme spécifique) et « l'approche globale de la migration et de la mobilité » (AGMM) ou la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) paraissent désormais se situer parmi les aspects les plus importants à encourager, les aspects opérationnels de la coordination ne semblent pas être aussi clairs et l'implication réelle des Régions dans le processus apparaît toujours trop limitée.

Dans ce domaine, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM regrette profondément que la participation des régions à de très importants débats comme ceux sur les migrations tenus à La Vallette les 11 et 12 novembre 2015 derniers n'a pas été envisagée, malgré ses demandes. En dépit de ce manque de participation direct, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM soutient l'approche globale de la **déclaration finale du Sommet Afrique-Europe sur les migrations** concernant les causes profondes des migrations et le besoin de les traiter dans leur intégralité à travers des actions pour sauver des vies en situations d'urgence et dans le respect absolu des droits de l'homme, la prévention de conflit, la mobilité légale, le développement et la création d'emplois (en portant une attention particulière sur l'emploi des jeunes) et les opportunités d'investissement. La Commission Interméditerranéenne s'est aussi félicitée de la création du « Fond fiduciaire d'urgence de l'UE en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique ». Concernant le plan d'action spécifique dressé par le Sommet, les régions de la Commission

²La position commune de la CRPM avec la Commission régionale Balkans et mer Noire et la Commission Interméditerranéenne.

Interméditerranéenne offrent leurs contributions opérationnelles en particulier pour collaborer aux actions visant la promotion de l'engagement de la diaspora et le développement d'initiatives, la mobilité des étudiants, des chercheurs et des entrepreneurs, ainsi que pour le renforcement de la protection des réfugiés et des autres personnes déplacées.

Néanmoins, il est fondamental d'inclure dès que possible les gouvernements locaux et régionaux dans toutes les futures discussions et les actions à mettre en œuvre sur le terrain concernant les migrations. **Les besoins des régions en terme de mesures matérielles (infrastructures et installations, abris, etc.) et logicielles (intégration socio-économique)** à mettre en place dans les pays d'origine et en Europe doivent être **cartographiés et considérés avec attention** avec l'aide des régions et des autorités locales, ainsi que des autorités nationales. Cet exercice pourra aider tous les pays méditerranéens à mieux comprendre les problèmes sur le terrain et faciliter la réorientation des dépenses - si besoin et si approprié - des Fonds européens (y compris les fonds IEV et ESI) sur les priorités concernant les migrations de manière plus efficace (notamment en donnant aux régions un accès plus direct au Fond Asile, Migration et Intégration - FAMI).

Dans cette perspective, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM rappelle aussi et met l'accent sur les recommandations politiques et les engagements compris dans [la Position politique de la CRPM sur les migrations](#), approuvée récemment lors de la dernière Assemblée générale³.

PCSD et politique de Migration à part, la PEV doit aussi entretenir ses liens avec les politiques suivantes : Politique de développement, Recherche et développement, Transport, Politique maritime intégrée, Environnement, Énergie et cohésion. Dans ce sens, les régions de la Commission Interméditerranéenne expriment le besoin de clarifier ces liens et de leur trouver une place spécifique dans l'architecture.

2. **L'impulsion vers la « territorialisation »** de la Politique, qui impliquerait un engagement **plus important de la part des autorités locales et régionales (ALR)⁴ et de la société civile** dans son élaboration et sa mise en œuvre, et **l'adaptation des concepts, principes et méthodologies de la politique de cohésion européenne** à la PEV et aux cadres de l'Instrument européen de voisinage (IEV).

Ceci devra être fait à travers la mise en œuvre d'une meilleure communication sur le terrain, l'accompagnement des processus de décentralisation dans les pays méditerranéens partenaires, le soutien de la gouvernance démocratique et du développement territorial intégré par des actions pour le renforcement des capacités, la promotion des dynamiques Nord-Sud et Sud-Sud de la coopération transfrontalière et transnationale au niveau régional constituant ainsi un modèle concret de copropriété, et les actes de jumelage intégrant les autorités locales et régionales.

3. Le développement d'instruments spécifiques tels que les **Stratégies macro-régionales (MR) ou de bassin maritime (BM)⁵ et la Coopération territoriale⁶** qui devra être stimulé aux niveaux opérationnel et financier, et plus efficace sur l'ensemble de la région de la Méditerranée en fonction d'une géométrie variable et d'une approche graduelle, et associé à la concentration et l'intégration des thèmes.

À cet égard, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM soutient fortement les recommandations de l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM) et le processus promu par la DG MARE de la Commission européenne concernant l'éventuelle élaboration d'une **stratégie maritime future (ou bassin méditerranéen) pour la Méditerranée occidentale**. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM sera heureuse d'offrir sa contribution au consortium qui sera sélectionné pour mettre en place les objectifs de l'offre⁷ publiée en juillet 2015 par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) afin de soutenir la coordination des acteurs clefs et le renforcement d'un plan d'action préliminaire de la stratégie. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM nourrit en même temps l'espoir que cette nouvelle stratégie émergente fera le point et créera un lien avec l'expérience actuelle de la Stratégie européenne macro-régionale pour la région de la mer Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR), qui formera l'expérience pilote⁸ du long chemin vers une stratégie globale et intégrée pour le bassin méditerranéen.

Dans cette optique, la Commission Interméditerranéenne invite une fois de plus, les **États membres de l'UE** (en particulier les 9 États membres de la zone méditerranéenne) à réfléchir sur la possibilité de **donner**

³L'approche globale intégrée de la crise des réfugiés et ses origines, la solidarité et le soutien aux régions, l'amélioration des réseaux de migration légale, les actions pour la promotion de l'intégration socio-économique des migrants, y compris le travail indépendant et la promotion de l'Économie basée sur la Solidarité dans toute la zone limitrophe, une plus forte participation des régions aux processus de consultation et de décision pour les migrations et le développement, la coopération, etc.

⁴Comprenant leurs réseaux ou associations.

⁵ Voir l'ensemble des recommandations spécifiques dans la réponse de la CRPM à la consultation et dans le [Rapport ARLEM 2014 sur la « Politique de cohésion pour la Méditerranée »](#), la Commission Interméditerranéenne 2014 « [Feuille de route pour les stratégies de bassin maritime et macro-régionales en Méditerranée](#) » et le [Document politique sur les projets maritimes en Méditerranée](#) publié en juin 2014.

⁶ Voir l'ensemble des recommandations spécifiques dans la réponse de la CRPM à la consultation.

⁷(2015/S 143-263157)

⁸Aussi d'un point de vue de gouvernance multiniveau.

une impulsion plus rapide et plus forte à la création de nouvelles stratégies macro-régionales et du bassin méditerranéen émergentes dans la zone, à l'aide d'une feuille de route à moyen terme, capable d'atteindre des résultats concrets en vue de la prochaine Présidence maltaise du Conseil de l'Europe en 2017. La Commission Interméditerranéenne invite également les représentants du « Dialogue 5+5 », et en particulier les co-présidences française et marocaine, à s'appuyer sur le développement de ces outils pour favoriser la stabilité et le développement de la Méditerranée occidentale.

En outre, la Commission Interméditerranéenne se félicite et soutient la [Déclaration](#) suite à la [conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'économie bleue](#) de l'Union pour la Méditerranée et sa plate-forme des parties intéressées. Elle offre sa contribution pour le suivi des travaux au niveau régional et concernant l'intergroupe [Mers, fleuves, îles et zones côtières](#) (SEARICA) du Parlement européen, conformément [au programme maritime de la CRPM](#) et au [Document politique COMP&CAP MarInA-Med pour une approche maritime intégrée](#). En réalité, il est primordial de **renforcer le potentiel de l'économie bleue dans le bassin** en améliorant en même temps la gouvernance et la planification maritime à tous les niveaux, en préservant l'environnement des pressions exercées par les hommes, et en encourageant l'emploi, l'innovation et les opportunités commerciales basées sur les connaissances à travers le développement des secteurs maritimes clés inclus dans la stratégie Croissance Bleue.

Concernant le financement de la zone de voisinage Sud, la Commission Interméditerranéenne s'est réjouie de la récente annonce de l'UE qui fournira 365,5 millions d'euros pour promouvoir le développement du secteur privé, les réformes démocratiques et de meilleures conditions de vie dans plusieurs pays méditerranéens partenaires (Algérie, Jordanie, Liban, Maroc) et elle se demande dans quelle mesure les ALR seront impliquées dans ce processus.

De manière plus générale, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM appelle **les institutions européennes à redonner de l'élan vers la révision positive et globale du « projet d'Union européenne » et de ses Traités**. Malgré les difficultés, le projet doit actuellement faire face à la montée du nationalisme et du populisme dans certains pays européens ; il doit s'orienter vers la consolidation et une intégration plus forte pour la paix et la prospérité. Cette révision comprendra un débat approfondi et constructif pour une **intégration territoriale équilibrée et solide dans l'UE et au-delà avec ses voisins**, comprenant notamment la préservation des politiques clés telles que la politique de cohésion européenne. Ce débat devra aussi prévoir une réforme et une **éventuelle augmentation globale du budget de l'UE, ainsi que la mise en place d'une véritable Union politique et budgétaire**, capable d'émerger dans un contexte global en tant qu'**acteur clé unique**, porteur des valeurs démocratiques et de prospérité.

III. DÉCENTRALISATION ET COOPÉRATION COMME MOYEN DE COHÉSION, DE STABILITÉ ET DE DÉMOCRATIE

Comptant plus de 450 millions d'habitants⁹, les territoires méditerranéens présentent plusieurs inégalités depuis un point de vue social, de gouvernance et de cohésion territoriale. De très grandes inégalités existent entre les PIB par habitant des pays et les taux de chômage, en particulier dans les secteurs les plus défavorisés de la société, et parmi les jeunes et les femmes. En parallèle, les taux d'urbanisation et de concentration de la population dans les zones métropolitaines et littorales sont très élevés et continuent d'augmenter, empêchant une distribution équilibrée et polycentrique des flux économiques et de population. De plus, nous observons que le niveau de pauvreté augmente (en particulier dans les agglomérations urbaines et les zones rurales), la discrimination, la faible participation des secteurs les plus touchés de la société et les minorités culturelles dans les processus de décision et de politique, et l'isolation très fréquente de certaines zones périurbaines où les tensions les plus intenses véhiculent le risque d'un phénomène de radicalisation.

Pour faire face à ces défis - y compris les flux migratoires non contrôlés - et encourager le développement équilibré des territoires méditerranéens, **la décentralisation des pouvoirs et la coopération décentralisée** font partie des instruments les mieux adaptés.

Le premier, basé sur le principe de subsidiarité, permet de représenter de façon efficace les intérêts des populations locales et en même temps les intérêts globaux des pays. Plus particulièrement, le niveau régional d'administration du territoire pourrait faciliter l'élaboration de stratégies intégrées et la répartition efficace des bénéfices du développement territorial intégré à travers des réseaux fonctionnels de petites et moyennes villes. Le deuxième, vu sa définition plus ample, comprend les accords bilatéraux et les actions des ALR ainsi que les projets, comprenant ceux développés dans le cadre de plusieurs programmes européens pour la coopération thématique, territoriale et en matière de développement concernant différents domaines. Ces deux instruments, unis et connectés avec des actions de défense et de capitalisation des bonnes pratiques, peuvent servir de pilier pour le développement durable et la cohésion, vers une gouvernance à tous les niveaux et une démocratie locale.

⁹Avec des taux de croissance de la population variables dans les rives Sud et Nord.

En réalité, dans plusieurs pays sud-méditerranéens, après le Printemps arabe, il y a un besoin urgent - venant des racines - de promouvoir le développement humain, en l'accompagnant par la nécessité d'atteindre des aspirations populaires pour une plus grande émancipation des citoyens en les faisant participer aux processus de décision et politiques. Le **Maroc** - avec sa réforme récente sur la régionalisation (2011), la réorganisation de son territoire en 12 nouvelles régions (2015) et l'élection directe de ses représentants politiques - et la **Tunisie** - avec sa nouvelle constitution (2014) et les dispositions sur la décentralisation et la coopération des ARL - sont deux exemples remarquables qui doivent être encouragés et soutenus à tout niveau.

Il est bon de noter que la décentralisation est un phénomène politique et institutionnel croissant dans la plupart des pays au niveau mondial. Petit à petit, ces pays se dotent d'assemblées régionales et locales élues par la population et de gouvernements qui sont responsables envers les citoyens, même si dans la plupart des cas, les états leur délèguent d'importantes compétences sans les ressources financières adéquates pour pouvoir les mettre en œuvre de façon efficace.

En outre, plusieurs régions méditerranéennes ont déjà passé des accords bilatéraux, des mémorandums d'entente de coopération, ou sont impliquées dans des projets de coopération territoriale dans différents domaines liés au développement des territoires. Entre autre, nous pouvons citer la recherche et l'innovation dans divers secteurs, la planification territoriale et urbaine durable, l'amélioration des processus de gouvernance, la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la protection de l'environnement, les transports et la logistique, une économie basée sur la solidarité ou une coopération économique dans des secteurs spécifiques (ex. : promotion du tourisme durable, secteur textile), la mobilité des jeunes et le respect des droits de l'homme.

Pour cette raison, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM a demandé aux **institutions européennes d'exploiter pleinement ce potentiel et de s'engager auprès des partenaires méridionaux afin de soutenir les régions marocaines et tunisiennes**, en particulier dans le cadre des initiatives ARLEM et de la plate-forme de partenariat stratégique avec la CE (et possiblement au-delà, dans le futur), par des **actions concrètes de renforcement des capacités pour le développement intégré du territoire**. Enfin, la Commission Interméditerranéenne a tendu la main à tous ses homologues régionaux méditerranéens méridionaux et orientaux pour joindre la CRPM et travailler ensemble à de futures actions de coopération concrètes et communes.

Un développement territorial polycentrique et plus équilibré avec l'aide des ALR renforcées et d'un dialogue interculturel dans tous les pays méditerranéens encourage certainement une plus grande stabilité et sécurité dans toute la région. En d'autres termes, la décentralisation et la coopération dans ce domaine, en fonction des besoins spécifiques des territoires, peuvent déclencher le facteur clé pour ouvrir un vrai cercle vertueux pour une cohésion territoriale et sociale améliorée.

IV. UN ENGAGEMENT FORT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MITIGATION

La Commission Interméditerranéenne de la CRPM appelle à un engagement commun ambitieux concernant les actions pour l'adaptation au changement climatique et la mitigation au vu de la réunion de la COP21 en décembre 2015 à Paris, et recommande aux autorités de mieux apprécier et de faire le point sur les rôles et les actions des ARL et de la société civile et en particulier concernant :

- les suggestions comprises dans l'« **Agenda positif** » et la **Déclaration** élaborée par la [MED COP 21](#) qui seront collectées - à partir de maintenant - avant chaque réunion COP afin de mieux déterminer la vision méditerranéenne sur le changement climatique et les actions des acteurs clés de la zone.
- les **recommandations et les propositions de la CRPM et de la Commission Interméditerranéenne**, formulées par la [Déclaration Finale de l'Assemblée Générale de Florence](#) (novembre 2015), les Positions politiques du Bureau Politique de la CRPM sur le climat (juin 2015) et par la [coopération décentralisée et la dimension régionale dans l'agenda 2030 pour le développement durable](#) (novembre 2015), les messages conjoints avec la commission méditerranéenne de CGLU sur le Climat (décembre 2014) et la vision de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM sur [la gestion durable des ressources en eau en Méditerranée](#) (décembre 2014).

La Commission Interméditerranéenne s'engage à soutenir les initiatives clés au niveau méditerranéen comme la [Charte de Bologne et son plan d'action pour le développement durable des zones côtières de la Méditerranée](#) et la Déclaration Finale de l'Assemblée Générale de Florence et pour travailler sur un plan d'action commun spécifique pour la rénovation énergétique au niveau méditerranéen. Ces initiatives seront développées en comptant sur l'action et la valeur ajoutée des ALR dans une perspective d'interaction de gouvernance à multiniveau, en exploitant et en optimisant le potentiel de la Coopération territoriale européenne et les fonds ESI (entre autres ressources). Elles élaboreront aussi des projets concrets et augmenteront l'impact sur le territoire des Directives européennes comme la PSM, la DCSMM, l'efficacité énergétique, etc., et les accords internationaux comme par exemple, la convention de Barcelone et le protocole GIZC.